

Procès-verbal de la réunion n° 04 du Conseil d'Administration du 11 septembre 2017

Présents : Mmes I. Delrue, C. Dupuis, C. Porphyre, MM JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, JP Van Haelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusé : P. Flament (*mission FIBA*)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

1. Projets 2017-2018

1.1. Décisions sur les améliorations du projet coupes AWBB

Le président du département a transmis un document à la suite de la dernière réunion du conseil d'administration dans lequel il présente différentes propositions pour valoriser l'évènement. La question est posée concernant la publicité de l'évènement.

Une autre approche marketing est grandement souhaitée. Le responsable présente quelques idées en matière de rentrées financières possibles. La création d'une "plaquette" qui reprend les activités de l'AWBB est souhaitée.

La réflexion sera poursuivie lors de la prochaine réunion.

1.2. Décisions sur les améliorations du projet tours finals

La question de fixer les modalités d'organisation des tours finals est discutée. Une proposition des dates est transmise par la responsable du département et approuvée par le conseil d'administration.

Les dates : 12 & 13 mai 2018.

Après discussion, le conseil d'administration décide, à la majorité, de confier l'organisation des tours finals jeunes à un club qui possède deux terrains.

L'élaboration du cahier des charges, ainsi que les descriptions des tâches seront établies dès que possible.

1.3. Décisions sur les améliorations du projet awards

Le CDA tire les conclusions de la formule 2017 et examine les propositions du responsable de l'organisation "Awards".

Certaines propositions d'améliorations sont présentées.

Les lieux sont discutés et le choix se porte sur le maintien de l'organisation de la remise des awards lors des tours finals de jeunes.

1.4. Décisions sur les améliorations du projet boutique AWBB

Compte tenu du faible rendement des ventes des produits de la boutique, il est décidé que le stock restant sera réalisé dans les différents départements

1.5. Nombre d'équipes de jeunes en compétition régionale

La responsable explique que le travail a été partagé entre plusieurs personnes et la prochaine réunion aura lieu le 25 septembre 2017. Le projet sera présenté lors de l'assemblée générale de novembre et les propositions de modifications de statuts seront présentées pour l'AG de mars 2018.

1.6. Projet arbitrage 2017-2018

Le projet arbitrage reprendra différents volets à savoir le recrutement, la formation, la classification et le volet fiscal. Les modalités de travail seront concertées avec le département arbitrage.

Le président sera présent lundi 18/9 à la réunion arbitrage régional

2. Réflexions sur les nouvelles modalités de gouvernance du conseil d'administration

Dans le cadre de la bonne gouvernance, il est discuté, notamment de :

- La question de la durée de la présidence d'un département par un même administrateur ne recueille pas un avis favorable des membres du CDA ; toutefois le transfert de connaissances doit retenir l'attention de tous ;
- La durée des mandats au sein du conseil d'administration dans un premier temps (et des autres instances fédérales) ne rencontre pas actuellement l'adhésion des membres du CDA au vu du manque de candidats bénévoles.

La réflexion sera toutefois poursuivie.

3. Nouvelles du dossier BMC

3.1. Evolution juridique du dossier

Le président communique les dernières nouvelles de l'évolution du (des) dossier(s). Une réunion d'information avec les anciens administrateurs est programmée pour le mercredi 13 septembre 2017.

3.2. Evolution financière du dossier

L'aspect financier est également évoqué.

4. Approbation du procès-verbal des réunions des 18 & 19 août 2017

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le PV des réunions des 18 & 19/8/2017 paru dans la newsletter 708 du 1^{er} septembre 2017.

5. Suivi des décisions prises lors des réunions des 18 & 19 août 2017

5.1. Courrier du secrétaire général

Les membres du CDA ont pris connaissance des courriers expédiés par le secrétaire général.

5.2. Démission de Christophe Martin, secrétaire du CP Namur / Rapport de l'entrevue avec le CP Namur le 07/09/2017

Les président et vice-président ont rencontré le CP Namur. A la suite de l'entretien avec le président, celui-ci informe que la situation de la présence du président honoraire a été clarifiée au vu de ses activités dans la gestion du calendrier provincial et du souhait du président, accepté par les membres du comité provincial

Les membres du conseil d'administration prennent note de la décision prise par le CP Namur.

5.3. Dossier Visé/Harimalia – PM9 - Voets

A la suite de la demande du club de Visé, le conseil d'administration a contacté le club d'Harimalia afin de connaître les motivations qui amènent le club à refuser l'application du PM9.

Le conseil d'administration a reçu une réponse du club qui explique les motivations du refus.

Le président propose de rencontrer les deux parties prochainement.

5.4. Candidature au CdA CBAS

Il s'agit uniquement de siéger au conseil d'administration du CBAS.
Aucun candidat ne se présente.

6. Compétences administratives du conseil d'administration

6.1. Demande de dérogation Visé – Guénanni (16/06/2005)

Le conseil d'administration a été saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation au joueur, qui est U14, pour prester en U12. A l'appui de la demande, le club fournit un dossier médical du joueur.

Le conseil d'administration décide de transmettre le dossier, pour avis, au docteur Lemaire, en charge du centre de formation de l'AWBB.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.2. Demande de dérogation La Villeroise – Laurent Denys (27/03/2005)

Le conseil d'administration a été saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation au joueur, qui est U14, pour prester en U12. A l'appui de la demande, le club fournit un dossier médical du joueur.

Le conseil d'administration décide de transmettre le dossier, pour avis, au docteur Lemaire, en charge du centre de formation de l'AWBB.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.3. Demande de dérogation Quaregnon – Poivre (15/09/2003) et Coco (08/03/2003)

Le conseil d'administration est saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation aux joueuses, qui sont U16, pour prester en U14.

Le conseil d'administration décide de refuser, à l'unanimité, la demande qui n'est pas conforme au ROI de l'AWBB.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.4. Demande de dérogation Colfontaine Lenzi ANNOTIAU (20/05/2009)

Le conseil d'administration est saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation au joueur, qui est U10 (1^{ère} année) en U12.

Le conseil d'administration décide de refuser, à l'unanimité, la demande qui n'est pas conforme au ROI (PC90) de l'AWBB (3 catégories), ainsi qu'aux règles du mini-basket.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.5. Tableau des dérogations

Le secrétaire général a présenté un tableau des dérogations reprenant les décisions du conseil d'administration pour la saison 2017-2018. Ce tableau sera mis à jour avant chaque réunion du CDA.

6.6. Application de l'article PM9 – Aurélien KAMP

Il s'agit d'une plainte reçue d'un joueur dont le club (United Woluwé) refuse d'octroyer la désaffiliation administrative si celui-ci ne s'acquitte pas du montant de l'indemnité de formation.

Le conseil d'administration rappelle que le décret de la Communauté française du 8 décembre 1996 dispose, au chapitre 1, article 10, §2 que toute indemnité de formation est due par le club où le joueur s'inscrit. Elle ne peut, en aucun cas, être réclamée au joueur.

Le Secrétaire-général est chargé de rappeler les dispositions décrétales.

6.7. Statut du club d'Elouges

Le conseil d'administration est saisi d'un courrier du CP Hainaut demandant de l'éclairer sur le statut du club d'Elouges qui a envoyé un mail au cours duquel il informe de sa décision de déclarer forfait général dans les 2 catégories que ce club possède.

Le conseil d'administration décide qu'à défaut d'information contraire du club, celui-ci sera considéré comme inactif pour la saison 2017-2018.

Un courrier sera envoyé au club pour demander son statut, soit inactif, soit démissionnaire.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

7. Compétences judiciaires du conseil d'administration

7.1. Nomination d'un membre ad hoc

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent à l'unanimité la désignation de Monsieur Thierry LEPAIN (CJ BBW) membre Ad Hoc afin de siéger au CJ régional lors de la séance du 29.08.2017

8. Dossiers administratifs

8.1. Application de l'article PM12

Le trésorier général signale qu'il faudrait adapter cet article lorsqu'un club est défaillant :

" Dans le cas d'un club radié pour dettes, le ou les nouveau(x) club(s) d'affectation doivent s'acquitter des indemnités de formation générées par les mutations des membres majeurs (+ de 18 ans), et ceci au prorata de la dette du club radié auprès de l'Association.

Les membres mineurs sont libres de toute indemnité de formation. Leur réaffiliation dans leur nouveau club équivaut à une première affiliation et toute mutation ultérieure engendrera des indemnités de formation à partir de cette réaffiliation"

Il conviendrait de présenter une modification statutaire à ajouter dans le texte : « membres joueurs majeurs » au lieu de « membres majeurs ».

Le conseil d'administration décide de demander la précision et l'adaptation à la commission législative.

8.2. Propositions de modifications des PA 75-76-77

Le trésorier général présente son projet de refonte des articles PA75, PA76 et PA77.
Le conseil d'administration poursuit sa réflexion et en débattrà lors de la prochaine réunion.

8.3. Statut des sélections nationales 3x3

Il s'agit d'intégrer le 3x3 dans les sélections nationales (notamment le PC93).

8.4. Préparation de l'AG du 25 novembre 2017

Le président communique la date butoir pour l'établissement du budget des départements pour le 9 octobre.
L'envoi du budget devra s'effectuer pour le 28/10.

8.5. Application des dispositions du code de jeu

Les membres du conseil d'administration décident l'entrée en vigueur des nouvelles règles FIBA à dater de la première journée de championnat.

Par ailleurs, ils confirment les termes de la consultation écrite suivant lesquels : «

*Compte tenu de la communication tardive par la FIBA des dispositions relatives **aux équipements** et de l'impossibilité pour les clubs d'y adhérer sans mettre à mal le début de la compétition, le conseil d'administration de l'AWBB décide **de suspendre** leur application pour la saison 2017-2018 sur toutes les rencontres disputées sous son égide à savoir les compétitions régionales et provinciales à l'exception de celle relative au couvre-chef."*

Il s'agit donc des règles relatives à la couleur :

- Des maillots et shorts
- Des manches
- Des chaussures
- Des compresseurs
- Des autres pièces d'équipements (serre-tête, serre-poignets....) »

8.6. Organisation d'un championnat d'Europe de basket en chaises

Le président présente le PowerPoint réalisé par le manager général de l'équipe nationale qui avance l'argumentaire relatif à une candidature à l'organisation du championnat d'Europe de division B en Belgique.

Après débat, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de soutenir le projet et charge le président et le secrétaire-général de le défendre devant la commission mixte LHF – AWBB le mercredi 12 septembre 2017.

En outre, si la candidature est retenue par l'IBWF, le conseil d'administration décide que l'intervention maximum de l'AWBB sera fixée à 20.000 €

9. Rapport du trésorier général

9.1. Situation de la trésorerie générale au 31 août 2017

Le trésorier général explique les tableaux diffusés aux membres du CDA.

9.2. Etat de la perception des subsides 2017

Le trésorier général explique le tableau des subsides diffusé aux membres du CDA.

10. Nouvelles des départements

10.1. Département championnat

10.1.1. Modalités du second tour 2017-2018

La présidente du département présente un document qui explique les modalités de la compétition pour le second tour.

Elle explique le déroulement des compétitions en fonction des différentes séries jeunes. Le classement sera arrêté au 4 février 2018. Par la suite, il ne restera que 6 week-ends pour poursuivre l'organisation de la compétition.

- 1) U19E : 2 tours complets avec 8 équipes – les 4 premières participent au tour Final
- 2) U18B – U18C : 1 tour complet jusqu'au 4 février. Puis :
 - Poule A : les 3ers des 2 séries en aller-retour. Un champion pour les 2 séries à l'issue du second tour
 - Poule B : les 4-5 et 6^{ème} des 2 séries en aller-retour
 - Poule C : les 7 et 8^{ème} des 2 séries en aller-retour
 - Poles D : les 9 et 10^{ème} de la série A et le 9^{ème} de la série B en aller-retour
 -
- 3) U16FE : 1 tour complet jusqu'au 4 février. Puis :
 - Poule A : les 4ères de la phase classique en aller-retour. Elles participent au Tour Final.
 - Poule B : les 5, 6, 7, 8 et 9^{ème} de la phase classique en aller-retour

Les membres du conseil d'administration acceptent la proposition de la responsable du département.

10.2. Département arbitrage régional

10.2.1. Arbitres étrangers

Le responsable du département informe de l'arrivée de deux arbitres en provenance de Grèce et d'Espagne qui ont arbitré dans les divisions nationales.

Il leur est proposé, à titre d'essai, de fonctionner en division R1, étant entendu qu'ils n'entreront pas en ligne de compte l'accession au niveau supérieur.

Le conseil d'administration accepte la proposition.

10.2.2. Système évaluations des arbitres

Le responsable du département propose un nouveau système d'évaluation qui est approuvé par le conseil d'administration moyennant quelques précisions.

Il devra être transmis dès que possible aux arbitres régionaux.

Cependant, compte tenu du faible quota attribué aux évaluations des formateurs, est-il encore utile d'envoyer des formateurs lors des rencontres ?

11. Divers

- Claire Porphyre : demande de lui transmettre les dates des activités futures.
- José Nivarlet : informe le CDA des prochaines JRJ du 18 mars 2018 à Jumet
- LL : informe les membres que le prochain CDA pourrait avoir lieu au nouveau siège de l'association à Bruxelles

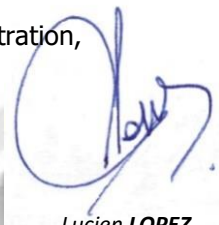
La réunion se termine à 22 heures 20.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 9 octobre 2017. Les documents des clubs sont attendus jusqu'au 4 octobre 2017.

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général

